

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Licence STAPS Education et Motricité (EM)

(cadre 2) Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)
Sera complété par la DGESIP afin d'indiquer les universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention	Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau (nomenclature 1969) :

Niveau (EQF) :

Code NSF

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le titulaire de la licence portant la mention ou spécialité « éducation et motricité » relevant de la filière « sciences et techniques des activités physiques et sportives » a vocation à enseigner les activités physiques, sportives et artistiques dans tout établissement ou structure à visée éducative (dans les secteurs public, privé associatif et privé marchand).

Dans un contexte d'intervention à visée éducative, il met en oeuvre les activités suivantes

- Usages digitaux et numériques
- Exploitation de données à des fins d'analyse
- Expression et communication écrites et orales
- Positionnement vis à vis d'un champ professionnel
- Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle structurée »
- Analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive ainsi qu'à l'éducation physique et sportive d'un groupe de sujets et d'une organisation
- Elaboration et planification de séquences et de programmes d'activités et de situations d'éducation physique et sportive visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive (personne ou structure)
- Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive tout public en situation de face à face pédagogique"
- Enseignement de l'EPS dans le système scolaire
- Conduite de projet et enseignement d'une pluralité d'APSA dans des organisations socio-éducatives

Compétences ou capacités évaluées

Bloc 1 : 6LT-1001-Usages digitaux et numériques

- 1-1. Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information
- 1-2. Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour collaborer en interne avec les autres intervenants auprès des personnes
- 1-3. Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour collaborer avec les institutions partenaires et les personnes collaborant au suivi éducatif des personnes
- 1-4. Utiliser les outils digitaux et numériques pour faire des évaluations et des diagnostics des capacités des personnes, des élèves et des situations.
- 1-5. Recenser, analyser et suivre l'évolution des capacités des personnes encadrées et/ou accueillies, à l'aide des outils numériques.
- 1-6. Réaliser des études statistiques en vue de leur diffusion.
- 1-7. Procéder à une veille numérique (définition des priorités de veille, réaliser de la curation) en vue de développer ses propres compétences d'analyse de l'écosystème sportif et du système éducatif

Bloc 2 : 6LT-2001-Exploitation de données à des fins d'analyse

- 2-1 Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet
 - Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet sur le sport, la société et la performance
 - Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet portant sur les situations d'éducation physique et sportive
 - Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet sur l'éducation par les APSA
- 2-2 Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Utiliser, adapter et construire des outils d'observation et de recueil de données quantitatives et qualitatives sur les situations sportives en vue de les exploiter pour évaluer des sujets et/ou des situations
 - Utiliser, adapter et construire des outils d'observation et de recueil de données quantitatives et qualitatives sur les situations sportives et d'enseignement en vue de les exploiter pour évaluer et mettre en place un suivi différencié
 - Analyser et interpréter les situations ainsi que les conduites des acteurs afin de déterminer des objectifs d'évolution et de transformation.
- 2-3 Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Développer une argumentation avec esprit critique sur les politiques sportives.
 - Développer une argumentation avec un esprit critique sur le système éducatif

Bloc 3 : 6LT-3001-Expression et communication écrites et orales

- 3-1. Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française pour présenter une production et/ou argumenter un point de vue.
- 3-2. Adopter une posture adaptée à la situation et communiquer à l'aide de différents supports pour présenter des productions et/ou s'adapter à un public.
- 3-3. Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales d'une langue étrangère
 - o Dans le champ du sport en utilisant un langage technique précis

- Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales d'une langue étrangère dans le champ du sport et de l'éducation en utilisant un langage technique précis et approprié

Bloc 4 : 6LT-4001-Positionnement vis à vis d'un champ professionnel

- 4-1. Identifier et situer les champs professionnels du sport, de l'animation, de l'éducation, de la santé, du bien-être, du loisir et du tourisme, de l'industrie et des articles de sport ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- 4-2. Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la licence EM ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- 4-3. Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- 4-4. Connaître et comprendre le secteur d'intervention pour donner sens à ses actions et son projet et pour interagir avec les partenaires éducatifs participant aux projets de territoire.
- 4-5. Exploiter - Identifier, sélectionner et mobiliser - diverses ressources spécialisées pour analyser l'environnement professionnel et documenter un sujet sociétal dans le champ du sport, de l'éducation et de l'activité physique.
- 4-6. Problématiser son action, en adoptant une pratique réflexive, au regard des caractéristiques du champ professionnel et de son environnement social, politique, économique et institutionnel, afin de formaliser son expérience et son projet professionnel.

Bloc 5 : 6LT-5001-Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

- 5-1. Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation sportive et d'une structure éducative pour s'adapter et prendre des initiatives.
- 5-2. Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale de toute action éducative et les règles de l'engagement professionnel
- 5-3. Coordonner son action avec l'équipe d'enseignants et d'intervenants au service du projet et des publics
- 5-4. Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

Bloc 6 « Analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive ainsi qu'à l'éducation physique et sportive d'un groupe de sujets et d'une organisation en mobilisant une culture technique, pratique, didactique et technologique approfondie des APSA".

- 6-1. Établir un diagnostic de l'activité de toute personne ou d'un groupe, y compris d'élèves, en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires, des modèles théoriques et méthodologiques concernant les activités physiques et/ou sportives, l'éducation physique et sportive, la motricité spécifique et les caractéristiques de chacun.
- 6-2. Mobiliser une culture technique, pratique, didactique et technologique approfondie des APSA pour diagnostiquer les difficultés à résoudre et leurs causes pour des sujets apprenants dans ces APSA au regard de leurs compétences, connaissances et capacités.
- 6-3. Articuler le diagnostic avec l'analyse de l'environnement éducatif et sportif, en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires et des modèles théoriques et méthodologiques concernant cet environnement.
- 6-4. Assurer le suivi des apprentissages en utilisant des outils et techniques d'analyse d'une activité d'enseignement (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats).
- 6-5. Rendre compte auprès des pratiquants de leur progression à l'aide d'une évaluation formative.

Bloc 7 : Elaboration et planification de séquences et de programmes d'activités et de situations d'éducation physique et sportive visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive (personne ou structure)

- 7-1. Participer à la planification et la programmation d'un projet afin de favoriser l'évolution ou la transformation d'une situation diagnostiquée d'éducation physique et sportive et d'enseignement des activités sportives, physique et artistique.
- 7-2. Choisir, Mettre en œuvre et adapter les techniques adéquates aux apprentissages visés.
- 7-3. Concevoir des séquences structurées dans des programmations d'APSA, notamment en adaptant celles-ci aux objectifs poursuivis et aux caractéristiques évolutives des publics.
- 7-4. Prévoir et problématiser ses interventions éducatives et pédagogiques en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités physiques sportives et artistiques, l'éducation physique, ainsi que l'environnement matériel, institutionnel, politique, social et humain du système sportif et du système éducatif

Bloc 8 : Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive « tout public » en mobilisant une expérience approfondie de la pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques

- 8-1. Assurer la sécurité des individus et des groupes.
- 8-2. Animer et mobiliser les pratiquants pour un investissement optimal et des progrès, en fonction de leur profil.
- 8-3. Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
- 8-4. Appliquer un cadre d'analyse (notamment pédagogique et didactique) pour construire et adapter son intervention.
- 8-5. Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des APSA et l'analyse de cette expérience pour conseiller les pratiquants

Bloc 9 "Enseignement de l'EPS dans le système scolaire"

- 9-1. Concevoir des leçons et des cycles/séquences adaptés aux caractéristiques des élèves, dans le respect des programmes de la discipline (EPS) et des projets de l'établissement.
- 9-2. Mettre en œuvre et conduire ses leçons pour transformer les conduites de tous les élèves
- 9-3. Évaluer les conduites (motrices, méthodologiques et sociales) et les apprentissages pour adapter son intervention et certifier les compétences des élèves.

Bloc 10 " Conduite de projet et enseignement d'une pluralité d'APSA dans des organisations socio-éducatives"

- 10-1. Participer à l'élaboration des projets de la structure.
- 10-2. Concevoir des séances et des cycles adaptés aux caractéristiques des publics, notamment des enfants et adolescents, dans le cadre des projets de la structure.
- 10-3. Mettre en œuvre et conduire ses séances pour transformer les conduites motrices et sociales de chacun.
- 10-4. Évaluer les conduites et les apprentissages pour adapter son intervention.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités (5 maximum à présenter sous forme de liste avec tiret)

- P-85.51 Enseignement
- R-93 Activités sportives, récréatives et de loisirs

Mots clefs des secteurs accessibles (en majuscule séparés par un ;)

SECTEUR EDUCATIF ; ASSOCIATIF ; ACTION SOCIALE ; SPORTIF

Types d'emplois accessibles

Dans les secteurs public, privé associatif et privé marchand :

- Enseignant d'EPS
- Educateur / coach sportif : initiation, animation, prévention santé.
- Educateur territorial des APS.
- Agent de développement et d'animation.
- Chef de projet de développement local par l'activité physique et le sport

Mots clefs des emplois accessibles (en majuscule séparés par un ;)

ENSEIGNANT ; ANIMATEUR ; EDUCATEUR SPORTIF ;

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

G1204 : Éducation en activités sportives

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

K1207 : Intervention socioéducative

Réglementation d'activités

Cette Licence donne accès à une carte professionnelle et donc aux métiers à exercice réglementé en référence au Code du sport.

Articles L212-1 du Code du sport et R212-89 du Code du sport.

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Par candidature libre		X	
Par expérience Date de mise en place :2002	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)
Selon les parcours types suivi ou/et les secteurs d'activités professionnels d'exercices, des diplômes ou des	Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières

certifications d'autres ministères ou de branches professionnelles peuvent être visés.

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.

Références autres :

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'informations :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de certification :

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Historique :

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hocs de leurs sites web (à faire : AA + GR)